



# L'ÉDUCATION AU CŒUR DE L'ÉCOLE POUR TOUS

AU CENTRE DES ÉLECTIONS

Nos questions - vos engagements



Février 2015

# L'ÉDUCATION ET L'ÉCOLE POUR TOUS

## Au centre des élections départementales

### Nos questions - vos engagements

L'éducation est la première priorité nationale (article L.111-1 du code de l'éducation). Il est un droit essentiel qui permet à chacun de recevoir les bases de sa construction individuelle et de son rapport à l'autre. Plus que jamais, après les attentats de début janvier, on comprend les enjeux d'une éducation réussie, facteur essentiel du développement social, culturel et économique.

Les acteurs de la communauté éducative jouissent d'une forte représentativité sur le département du Val d'Oise, et c'est à ce titre qu'ils sont légitimes à placer l'éducation au centre des débats en vue des prochaines échéances électorales des 22 et 29 mars 2015 qui aboutiront à l'élection de notre conseil départemental pour les 6 prochaines années à venir.

Quelles sont les valeurs des candidats en matière d'éducation et quelles sont les actions qu'ils souhaitent développer pour bâtir une société responsable de sa jeunesse et de son éducation ?

Dans cette perspective, cinq thèmes sont abordés dans ce questionnaire qui sera adressé à chaque binôme, têtes de liste candidats désirant recueillir les suffrages des électeurs.

Ces questions n'ont pas vocation à traiter tous les thèmes, mais les réponses apportées permettront de déterminer le degré d'implication de chaque parti dans le développement d'une politique éducative ambitieuse qui s'impose à nos yeux.

La Communauté Éducative assurera dans ce sens une large diffusion de ce questionnaire, des réponses (ou des absences de réponses) qui seront apportées, par l'intermédiaire de ses réseaux, de ses relais ainsi que par les différents supports de communication dont elle dispose. Nous vous proposerons aussi de venir en discuter lors de débats ou de rencontres.

# 1- Quelle école voulons-nous pour demain ?

## ➤ Une école mixte

La mixité scolaire et la mixité sociale sont deux éléments essentiels dans le cadre de la réussite de tous les élèves. La qualité des transports, la diversité de l'habitation, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU participent de façon déterminante à cet objectif. Aujourd'hui, nous constatons des établissements scolaires dits « dépressionnaires » faute d'inscription d'élèves et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est certainement aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire.

Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations conduisent à constater que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

### - Quelles seront vos actions de conseiller départemental sur ces points ?

Le CD doit s'impliquer davantage dans la définition de la carte scolaire, en lien avec les communes, pour aboutir à davantage de mixité sociale au sein de l'école. Il doit gérer les dérogations scolaires avec davantage de rigueur et d'équité. Il doit également se préoccuper des conditions d'accès, d'accueil et d'accompagnement des élèves issus des familles en difficulté : gratuité des transports scolaires, adoption de tarifs différenciés allant jusqu'à la gratuité de la cantine scolaire, accompagnement des élèves en difficulté pour travailler après le temps scolaire.

## ➤ Une école laïque

Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958, « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Education. La laïcité est le ciment de notre société.

### - Quelle est votre conception de la laïcité et quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?

La laïcité est en même temps la liberté de conscience, le respect des opinions (notamment religieuses qui doivent s'exprimer dans la sphère privée) et le vivre ensemble. Elle est effectivement le ciment de notre société française. Elle devrait faire l'objet d'une formation à part entière de tous les enseignants et de tous les membres de la communauté éducative pour qu'ils soient en mesure de l'aborder, de la faire comprendre et de la faire vivre à leurs élèves. Elle ne doit pas forcément faire l'objet d'un enseignement spécifique au collège, elle doit davantage traverser l'ensemble des actions éducatives sous la vigilance permanente des adultes.

## ➤ Une école émancipatrice

La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Acteurs du changement social, les jeunes sont inscrits dans des dynamiques intergénérationnelles. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps. Il est, dès lors, impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté. Aujourd'hui, ces jeunes, ces citoyens directement concernés par les politiques publiques mises en œuvre, pourraient mieux s'investir dans le respect du pacte républicain s'ils apprenaient à devenir citoyens.

- Pensez-vous nécessaire que le Conseil départemental se réinvestisse dans les actions éducatives et notamment sur l'apprentissage de la citoyenneté pour chaque collégien ?

Si oui, comment ?

Le conseil départemental doit aider et subventionner les projets éducatifs ayant pour finalité de favoriser l'ouverture sur le monde, la découverte et le respect des différences, l'apprentissage des attitudes solidaires, le vivre ensemble.

## 2- L'égalité d'accès au système éducatif public

### ➤ La gratuité est l'un des principes essentiels de l'Education Nationale

Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle.

Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres complémentaires et cahiers d'exercices, livres d'enseignements obligatoires nécessaires au parcours de l'élève à acquérir par les familles, contributions demandées aux familles pour financer des sorties culturelles ou sportives... etc

Nous constatons que les budgets des établissements pour financer notamment des projets pédagogiques incluant le matériel dédié sont complétés régulièrement par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires... Le phénomène s'amplifie, créant ainsi une spirale concurrentielle inquiétante entre les établissements.

- Quelles sont vos propositions pour rendre effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?

Le principe de gratuité est essentiel. Il doit se traduire par une amélioration des conditions d'accès, d'accueil et d'accompagnement des élèves issus des familles en difficulté : gratuité des transports scolaires, application de tarifs différenciés allant jusqu'à la gratuité de la cantine scolaire, accompagnement spécifique des élèves ayant des difficultés à travailler à la maison et soutien logistique et/ou financier aux activités pédagogiques culturelles (sorties, voyages). L'affirmation du principe de gratuité doit également s'accompagner d'une refondation complète de l'école de la République pour qu'elle puisse jouer son rôle d'ascenseur social : formation des enseignants, réactualisation et

redéfinition des programmes, revalorisation du métier d'enseignant pour le rendre plus attractif.

### ➤ **Scolarité et Handicap**

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire auprès de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Education.

- Quelles sont vos propositions sur ces points pour rédiger et assurer le suivi des plans personnalisés de scolarisation (PPS) ?

Les élèves handicapés sont avant tout des élèves à part entière. Ils doivent être accueillis et suivis dans des conditions qui leurs permettent d'étudier le mieux possible. Lorsqu'elle est possible et souhaitée, la scolarisation des élèves en milieu ordinaire est essentielle pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres élèves qui s'ouvrent ainsi sur la différence. L'accessibilité doit faire l'objet d'un plan départemental et pluriannuel de réhabilitation des établissements et des équipements.

- Quelles actions envisagez-vous pour faire respecter la Loi ?

Si le Conseil Départemental dispose pleinement des leviers pour adapter les établissements, pour la mise en accessibilité du cadre d'accueil des élèves handicapés, les professionnels encadrants sont essentiels pour accompagner les élèves et seconder les enseignants, qui ne sont pas forcément disponibles pour les cas particuliers.

### ➤ **Education Prioritaire**

La Ministre de l'éducation nationale vient de publier la carte de l'éducation prioritaire.

Nous constatons un déséquilibre important et nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire.

Au-delà de la gratuité au moins pendant toute la période scolaire obligatoire il s'avère nécessaire de repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'Education prioritaire en veillant notamment à améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

- Comment pensez vous que le Conseil départemental peut agir sur cette question ?

Nous sommes favorables à la mise en place d'une politique différenciée afin de résorber les inégalités. Aussi le CD doit s'impliquer, davantage en lien avec les communes et avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, dans la constitution de cette carte de l'éducation prioritaire, et plus généralement dans la définition de la carte scolaire.

## ➤ Soutien Scolaire

Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Éducation.

- Pensez-vous souhaitable de développer des partenariats avec les associations complémentaires de l'Éducation Nationale pour organiser et renforcer le soutien scolaire parfois nécessaire ?

Les sociétés commerciales de soutien scolaires sont réservées aux familles qui ont les moyens d'y inscrire leurs enfants : cette solution est antidémocratique et ne fait la plupart du temps qu'accroître les inégalités et les stigmatisations. C'est à l'Éducation Nationale d'organiser le soutien scolaire, en ciblant elle-même les élèves qui en ont besoin. D'autant qu'il est induit par les textes qui stipulent que la répartition des moyens du service public de l'éducation doit tenir compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale.

## 3 - La Vie scolaire

### ➤ La restauration scolaire

La restauration scolaire est une structure intégrée dans le cadre des obligations du service public.

Cinquante restaurants sont des cuisines de production, trente-cinq sont des offices de réchauffage livrés par les cuisines centrales publiques (Garges et Saint-Leu) et vingt-quatre sont des offices d'assemblage desservis par des prestataires privés.

Nous souhaitons connaître vos projets, vos objectifs en matière de politique de restauration scolaire :

- Envisageriez-vous le déploiement sur l'ensemble des collèges, d'une cuisine de production intégrée?

Le service de restauration scolaire doit être un service public intégré de l'Éducation Nationale. L'alimentation industrielle engendre un problème de santé public à long terme, une mal nutrition des élèves et un grand gachis de denrées.

- Que proposez-vous pour améliorer l'alimentation dans les collèges, les conditions d'hygiène et de sécurité liées à la préparation voire au transport de la nourriture?

Nous proposons de favoriser les circuits courts d'acheminement des denrées, les fournisseurs en bio, ainsi que la préparation des repas effectuée sur place par des cuisiniers professionnels : en résumé une relocalisation à échelle raisonnée.

- Que proposez-vous pour que les restaurants des collèges deviennent des lieux de vie, de rencontre, de convivialité et d'éducation nutritionnelle ?

La convivialité peut s'apprendre par un contact réel entre les professionnels qui préparent et servent les repas et les élèves. Mettre en place une proximité humaine en opposition à l'industrialisation de l'alimentation. Et pourquoi pas une participation à tour de rôle des élèves ? ce qui permet de prendre conscience et de mieux respecter. L'apprentissage de la bonne alimentation se faisant par le faire, à condition de susciter et d'être volontaire.

### ➤ L'orientation

Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.

- Quelle est votre point de vue sur l'utilité des CIO ?

Les CIO jouent un rôle essentiel. Il est de ce point de vue inadmissible de constater que des CIO soient aujourd'hui supprimés au nom d'une soi-disant « réorganisation spatiale » ; il s'agit plutôt d'une recherche d'économies effectuée sur le dos des élèves ! Les élèves et leurs parents ont besoin de jalons.

- Que pensez-vous de la bourse au stage mise en place par le Département pour les collégiens de 3<sup>ème</sup> ?

Le lien collèges-entreprises doit être de la responsabilité de l'Education Nationale. Le travail effectué par les élèves dans le cadre de leur stage doit être mieux défini et validé par le collège. Le stage a un rôle pédagogique important, il peut susciter une motivation de l'élève, mais il lui faut les moyens de trouver l'entreprise d'accueil qui convient à ses aspirations. Trop souvent l'élève trouve un stage par défaut, à moins qu'il ne bénéficie du réseau familial, encore le déterminisme social.

### ➤ Santé, médecine scolaire, PMI

La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences pour voir appliquer concrètement les dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Education.

- Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les collèges ?

Il faut un plan pluriannuel de créations de postes de médecins scolaires. En lien avec les infirmières et les médecins scolaires, l'éducation à l'hygiène et à la santé devrait également être davantage abordée dans les collèges et développée au sein même des programmes.

Les professionnels de l'Education Nationale sont trop peu nombreux pour instaurer des programmes de prévention efficaces. Les élèves ont besoin de professionnels référents non enseignants. Psychologues, infirmières, médecins sont présents en pointillé dans les établissements et ne peuvent mener des actions de fond, ils répondent à l'urgence.

Il existe trop peu de transversalités d'actions entre les acteurs médico-sociaux et le monde éducatif, par conséquent le CD doit jouer un rôle de catalyseur.

La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.

- Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?

L'éducation à la sexualité des adolescents doit être dispensée au collège (certaines familles ne l'abordant pas suffisamment). Elle devrait être du ressort de professeurs, d'infirmières ou de conseillers principaux d'éducation ayant suivi une formation spécifique et reconnue sur le sujet.

De même que pour la réponse précédente, les moyens mis à disposition pour l'éducation à la sexualité et la prévention pourraient être différents, hors du champ de l'enseignement classique, par des activités plus ludiques et plus participatives de la part des élèves.

### ➤ Transports scolaires

Le transport des jeunes pour rejoindre leur établissement scolaire public représente le préalable indispensable pour qu'ils aient accès au collège.

- Quelles sont vos orientations politiques sur les problèmes de transports scolaires dans le Val d'Oise ?

Nous prônons la gratuité des transports scolaires pour les collégiens et lycéens. Leurs coûts doivent être pris en charge par le conseil général et le conseil régional. Une réorganisation des lignes et des horaires est indispensable pour répondre au plus près aux besoins des collégiens.

## 4 - L'entretien et l'équipement des collèges

### ➤ Le déploiement du plan numérique

Le plan numérique des collèges dans le Val d'Oise est un plan d'équipement ambitieux que le Conseil Général a décidé depuis maintenant presque 6 ans. Il permet d'équiper les collèges sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT). L'investissement devrait être réel et permettre aux enseignants de s'en saisir pour l'introduire dans leur pratique pédagogique. Par ailleurs, il faut entretenir le matériel ce qui n'est pas satisfaisant aujourd'hui.

- Seriez-vous favorable à un grand débat avec les enseignants et les usagers des collèges, afin d'appréhender, puis de traiter et de maîtriser le rôle et l'utilisation de ces nouveaux outils ?



Oui, nous sommes favorables à la tenue de ce débat car ce plan numérique est pernicieux. Il permet notamment à la collectivité territoriale de s’immiscer de plus en plus dans le champ pédagogique, ce qui ne relève pas de ces attributions. Aujourd’hui, de nombreux collègues choisissent l’environnement de travail proposé par le Conseil Général pour la communication des notes, mais aussi du cahier de texte électronique. Sous couvert d’économies faites par l’EPL qui n’auraient plus à payer un contrat avec une officine privée qui fournit le logiciel, il oriente peu à peu le bon usage de ces outils, les bonnes pratiques que les enseignants doivent observer. Le Conseil Général intervient aussi de plus en plus dans les actions et interventions éducatives menées dans les collèges. C’est lui qui propose aux chefs d’établissements les différents partenaires qui pourraient intervenir dans le cadre d’une campagne de prévention ou d’information (violence, justice, orientation...).

Sans refuser ces équipements et incitations, et sans rejeter bien sûr les partenariats possibles et intéressants avec la collectivité territoriale, c’est le bon sens professionnel des équipes pédagogiques qui doit prévaloir.

### ➤ L’hygiène des sanitaires

Les sanitaires des collèges sont dans la plupart des cas dans un très mauvais état.

Plusieurs raisons peuvent être avancées : sanitaires vétustes, manque d’entretien (manque de savon, de papier hygiénique et de séchoir).

Ce manque d’entretien est souvent la conséquence d’un épuisement du personnel qui constate que le travail n’est pas respecté, et qui le conduit à maintenir les toilettes fermés la plus grande partie de la journée.

Pourtant, les jeunes doivent pouvoir bénéficier de sanitaires en bon état.

- Quelles actions pourriez-vous proposer pour sensibiliser les jeunes à l’hygiène de leurs toilettes ?

Cette question est régulièrement abordée à l’échelle des établissements qui doivent être en mesure de mettre en place des actions de sensibilisation des élèves à l’hygiène. La solution de fermer les toilettes et de rendre l’accès non libre aux élèves est la pire solution qui est retenue par certains collèges. C’est une atteinte à la dignité des enfants et elle peut provoquer un problème de santé.

- Quelles sont vos propositions pour remédier à cet état de fait ?

Le conseil général doit fournir les crédits d’entretien nécessaires. Pour l’entretien de l’établissement, y compris des toilettes, le conseil régional doit affecter le nombre de personnels nécessaire. Il est toutefois de la responsabilité de l’établissement scolaire d’assurer le nettoyage des toilettes de façon à ce qu’elles soient propres et utilisables. Respecter les autres et le personnel fait partie de l’éducation.

## 5-Et votre participation ?

**Le Val d'Oise compte 109 collèges et sera doté de 42 élus, c'est-à-dire que chaque élu aura en moyenne à siéger dans près de 3 établissements. Or, de nombreux conseils d'administration constatent l'absence régulière des élus du Conseil Général.**

**- Quelles sont vos propositions pour maintenir un dialogue de qualité entre les élus départementaux, les professionnels de l'Education et les usagers des collèges ?**

**A raison d'environ un conseil d'administration par trimestre et par collège, la prise en charge de 3 établissements par élu induit pour chacun des conseillers départementaux la participation à 9 réunions par an. Il est impératif que les conseillers départementaux remplissent la fonction pour laquelle ils seront été élus prochainement !**